



### Confiné.es mais toujours mobilisé.es

Ce mardi 31 mars devait être une grande journée de grève et de manifestation pour le retrait de la réforme des retraites.

Nos organisations syndicales participent activement à la lutte contre la pandémie de COVID 19. Nos syndicats mettent tout en œuvre dans les entreprises et les services pour faire respecter le droit de retrait généralisé et renforcer les mesures de protection des salarié·es.

L'arrêt total des activités non indispensables à la vie confinée et à la lutte contre la maladie est la première des mesures à mettre en œuvre partout. C'est d'ailleurs pour cela que certains secteurs sont contraints de déposer des préavis de grève.

En période de confinement, il n'est plus question de manifester. Mais tant que le projet de réforme des retraites ne sera pas définitivement retiré les raisons de se mobiliser sont toujours là.

Notre système de retraite est celui qui permet aux salarié·es âgés de notre pays d'être les mieux protégés et les moins pauvres du monde. Le coronavirus est une maladie qui touche plus durement encore les plus vulnérables. Les retraites doivent être augmentées, la pénibilité prise en compte et l'âge de départ avancé afin de les protéger au mieux et leur permettre de vivre longtemps et en bonne santé.

La grave crise que nous traversons révèle les profondes carences des politiques néolibérales menées et valide fortement toutes les revendications de nos organisations en matière d'amélioration de notre système de retraite, de sécurité sociale et de santé.

L'actualité démontre que l'assurance chômage doit-être rendue plus protectrice au lieu d'être sans cesse remise en cause.

La réforme des retraites et celle de l'assurance chômage doivent-être définitivement retirées.

Les politiques néolibérales ont affaibli considérablement les droits sociaux et le gouvernement ne doit pas profiter de cette crise pour aller encore plus loin, comme le fait craindre le texte de loi d'urgence sanitaire qui comporte trois ordonnances concernant le droit du travail. En effet, certaines mesures reviennent sur les droits gagnés de haute lutte par les salarié·es comme la limitation du temps de travail, nous les dénonçons. Nos syndicats restent vigilants.

La situation de crise sanitaire ne doit pas servir à affaiblir et détruire les droits et protections des salarié·es. Au contraire, elle met en avant que rien ne sera plus comme avant et qu'il est plus que jamais urgent de donner satisfaction aux revendications des travailleuses et des travailleurs et de préparer ensemble « le jour d'après » en rupture avec les politiques néolibérales menées jusque-là.

Rodez, le 31 mars 2020